



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 8302

Texte de la question

M. Olivier de Chazeaux souhaite appeler l'attention de Mme le ministre délégué chargé de l'enseignement scolaire sur sa politique en matière d'instruction civique. Il tient à dénoncer la montée de la violence à l'école et le manque de respect manifesté par certains jeunes à l'égard d'autrui. L'instruction civique, autrefois dénoncée comme attentatoire au libre épanouissement de l'élève, fait l'objet d'une demande croissante de la part des parents, des enseignants mais aussi des enfants qui sont les premiers victimes de sa disparition. C'est pourquoi, il désire connaître plus particulièrement ce que le ministre entend par morale civique, le contenu qu'elle y affecte et les moyens qu'elle compte mettre en oeuvre pour l'appliquer dans les établissements scolaires.

Texte de la réponse

L'éducation à la citoyenneté, la présentation de l'incivilité et de la violence sont actuellement au coeur des interrogations sur la finalité de l'école. Il s'agit aujourd'hui de conforter cet enseignement et de faire de sa rénovation un des axes majeurs des évolutions de l'enseignement secondaire. L'éducation civique est éducation aux droits de l'homme et à la citoyenneté, éducation au sens des responsabilités individuelles et collectives, éducation au jugement par l'exercice de l'esprit civique et de l'argumentation. L'éducation civique est aussi, quel que soit le niveau d'intervention, éducation à la civilité et à la vie en société. La morale civique englobe l'ensemble de ces aspects indissociables les uns des autres et a pour finalité de préparer l'élève à participer à la vie et de former le citoyen qu'il sera à intervenir au sein de la République française, de l'Europe communautaire, dans un contexte international complexe. Dans ce cadre il paraît nécessaire d'impulser quelques éléments nouveaux, au collège, l'intégration dans le diplôme national du brevet d'une question spécifique d'éducation civique, l'incitation à mener dans les établissements des « initiatives citoyennes pour apprendre à vivre ensemble », au lycée, l'intégration d'un enseignement d'éducation à la citoyenneté en classe de première. Enfin, les équipes pédagogiques, regroupées autour du professeur d'histoire-géographie, sont incitées fortement à prendre en charge collectivement cet enseignement.

Données clés

Auteur : [M. Olivier de Chazeaux](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8302

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : enseignement scolaire

Ministère attributaire : enseignement scolaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 décembre 1997, page 4735

Réponse publiée le : 30 mars 1998, page 1808